

En 1954, le Gouvernement fédéral mettait sur pied le Bureau de la main-d'oeuvre féminine, en tant que Division du ministère du Travail, et lui confiait le mandat d'étudier la situation de la main-d'oeuvre féminine au Canada, de rédiger des rapports à ce sujet, d'exposer les conditions relatives aux femmes en emploi, de renseigner le grand public sur les mesures législatives adoptées pour combattre la discrimination à leur endroit et de promouvoir l'acceptation des femmes dans tous les secteurs et à tous les niveaux de la population active.

Cinq provinces, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario et le Manitoba ont par la suite établi un bureau analogue. Sauf en Alberta, ces bureaux sont rattachés aux ministères du Travail provinciaux.

L'événement qui a le plus contribué à mettre en lumière la condition de la femme au Canada a été la création, en 1967, d'une Commission royale chargée d'enquêter sur la situation de la femme dans ce pays. En 1970, la Commission a publié un rapport contenant quelque 170 recommandations s'adressant, les unes au Gouvernement fédéral, les autres aux autorités provinciales et municipales.

Ce rapport a servi, dans une large mesure, de point de ralliement des activités de nombre d'associations féminines du Canada. Peu après sa parution, a été fondé, en vue de promouvoir la mise en application des recommandations de la Commission royale d'enquête, le *National Action Committee on the Status of Women* qui regroupe diverses associations dont le Conseil national des femmes du Canada, la Fédération canadienne des femmes des carrières libérales et commerciales, la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités et la Fédération des femmes du Québec.

À l'échelon fédéral, le Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme (Conseil privé) a été établi en 1971 et chargé de coordonner les efforts déployés dans les divers ministères et organismes fédéraux dans le sens des recommandations de la Commission. Son mandat a été révisé deux ans plus tard. Il incombe désormais au Bureau de la coordonnatrice de conseiller le Ministre chargé de la situation de la femme et de contrôler les activités au niveau fédéral pour s'assurer qu'elles respectent la politique générale sur la situation de la femme. L'Ontario compte un coordonnateur général des programmes sur la femme, dont relève le Bureau provincial de la main-d'oeuvre féminine et le Bureau des employés féminins de la Couronne. La Saskatchewan compte également un coordonnateur chargé de la situation de la femme.